

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025**

Présents : Jérémie Jacquart, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marilyne Namyst, Maurice Levet

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume / Rémi Cholley à Philippe Mougel / Christelle Monier à Michel Sauvadet / Marie-Pierre Amoureux à Jérémie Jacquart / Karine Chambeaud à Marilyne Namyst

Secrétaire de séance : Philippe Mougel

Ouverture de la séance à 20 h 10

Vente de l'ancienne boucherie route des Moulins

Le maire indique que des acheteurs potentiels se sont manifestés alors que l'estimation du local n'a pas encore été faite puisque les travaux intérieurs ne sont pas terminés. Il propose au conseil d'arrêter une estimation du bien dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer l'ancienne boucherie à la vente au prix de 75 000 euros.

Don de parcelles privées rue du Pont

Le maire explique qu'il a proposé à Babette Deggan, habitante de la commune, de donner à la commune deux petites parcelles AE 524 AE 525 situées en contrebas de la rue du Pont. Ces parcelles contiennent des murs de soutien de la rue qui risquent de devoir être repris pour raison de sécurité et les travaux devront alors être conduits par la commune, comme ce fut le cas il y a un an. Babette Deggan a accepté et cette donation donnerait lieu à une dépense de 420 euros de frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don des deux parcelles à l'unanimité et mandate le maire pour mener les démarches nécessaires.

Achat de terrain délaissé

Le maire adjoint, Michel Sauvadet, propose d'acquérir le terrain AE 397, actuellement en vente, car il permettrait de corriger l'évacuation des eaux pluviales du toit de l'église, actuellement défectueuse. Cet achat ne nécessitera pas de frais de notaire puisqu'il pourra être inclus à un achat en cours auprès du même propriétaire. Jérémie Jacquart propose d'inclure dans cette transaction l'achat de la parcelle E 78, également en vente par la même propriétaire, d'une surface de 40 m2 seulement : elle pourrait servir lors de l'entretien régulier du pont des Clayes au pied duquel elle est située.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une proposition d'achat de 300 euros pour les parcelles AE 397 et E 78 et mandate le maire à cet effet.

Vols de câbles au terrain de rugby

Le maire signale le vol de câbles enterrés reliant deux des pylônes du stade de rugby. Il a sollicité Territoire d'Énergie pour une réparation en urgence. Le syndicat a adressé un devis de 5 280 euros dont une participation de 2 200 euros pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

Sécurisation des locaux communaux

Le maire explique que la Préfecture vient de proposer une subvention de 80 % pour sécuriser les locaux communaux, mais qu'il faut toutefois déposer la demande de subvention avant le 20 octobre 2025, en fournissant les devis nécessaires. Tous les élus présents constatent l'impossibilité de tenir ce délai et la plupart s'étonnent des conditions de cette proposition de la préfecture pourtant intéressante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Bilans de la saison de la piscine et du marché de potiers

Le maire signale une baisse de la fréquentation de la piscine municipale cet été : 3 407 entrées en 2025 contre 4 295 en 2024. La baisse est la plus significative auprès des Montacutins. Les ventes de friandises et boissons sont en revanche à la hausse : elles s'élèvent à 2 140 euros en 2025 contre 1 382 euros en 2024, mais la piscine a subi un vol de fournitures d'une valeur d'environ 500 euros.

Pour le marché de potiers, le maire signale une bonne fréquentation et la satisfaction des 21 potiers présents. Grâce à une nouvelle diminution des frais engagée cette année, conjuguée à une hausse des recettes de la buvette et surtout des ventes de crêpes, l'organisation du marché est pour la première fois presque à l'équilibre, avec un déficit de seulement 800 € contre 2800 € l'an passé.

Dédommagement des commerçants pour les travaux de la traversée de bourg

Le maire rappelle qu'un dédommagement des commerçants lors des travaux de la traversée de bourg a été voté par le conseil municipal dans le budget 2025. Il explique avoir rencontré les élus de Plauzat et présente la méthode qu'ils ont définie avec la Chambre de commerce il y a deux ans lors d'un chantier similaire. La commune de Plauzat avait décidé d'une indemnité de 5 000€ maximum pour dédommager chaque commerçant des conséquences du chantier qui avait duré cinq mois. Le maire de Montaigut propose d'appliquer les mêmes proportions avec une indemnisation de 3 000 € maximum, le chantier de Montaigut ayant duré trois mois. Il propose également au conseil municipal les mêmes règlement intérieur et dossier de candidature qu'il détaille : il propose simplement de supprimer la création d'une commission ad hoc et que les dossiers soient directement étudiés en conseil municipal, puisque seuls deux commerces sont concernés.

Le maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer aux commerçants de Montaigut-le-Blanc une indemnisation de 3 000 € maximum calculée en reprenant les règles de la commune de Plauzat et de la Chambre de commerce.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le maire propose une adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine, au vu du projet en cours avec cette fondation (rénovation de 9 lavoirs et fontaines communaux pour un montant de 41 000 euros).

Le montant de cette adhésion s'élève à 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Montaigut-le-Blanc à la Fondation du Patrimoine.

Jours de congés exceptionnels pour les agents

Le maire propose d'accorder aux agents municipaux un congé exceptionnel en cas de Pacs et d'une durée équivalente à celle du congé prévu en cas de mariage (5 jours consécutifs ouvrés), comme c'est l'usage dans la fonction publique d'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que chaque agent municipal aura droit à un congé exceptionnel d'une durée de cinq jours consécutifs ouvrés en cas de signature de Pacs.

Demande de subvention du club de randonnée

Le maire fait part de la demande de subvention annuelle du club de randonnée du pays de Montaigut-le-Blanc. Il expose la situation morale et financière de l'association et propose une subvention de 250 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 250 € pour le club de randonnée du pays de Montaigut-le-Blanc.

Réadhésion au Centre de gestion

Le maire rappelle les missions d'assistance du Centre de gestion de la fonction publique auprès de la commune en cas de départ à la retraite d'un agent municipal. L'adhésion s'élève à 180 euros par an pour les trois prochaines années et doit être renouvelée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la réadhésion au service d'assistance du Centre de gestion pour les départs à la retraite.

Demande de Fonds de concours

Le maire propose au conseil municipal de solliciter le fond de concours d'Agglo Pays d'Issoire à hauteur de 34 214 euros pour l'achat du terrain de la nouvelle école, 19 848 pour la traversée de bourg, 5 000 euros pour l'acquisition du nouveau parking de l'église, 1 806 euros pour la réparation du chemin de Coudoux et 3 190 pour les travaux au nouveau parking de Saint-Julien. Les 90 000 € proposés par API à la commune de Montaigut-le-Blanc pour la durée du mandat seront ainsi utilisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les demandes de fonds de concours proposées par le maire.

Décisions modificatives de budget

Programme 284 PAB + 2 220 €

Programme 291 Parking Montaigut-le-haut + 3 152 €

Programme 253 SIEG + 3 500 €

Soit 8 872 euros à prendre sur le programme 287 achat lame déneigement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives de budget présentées par le maire.

Conservatoire des Forts villageois

Le maire explique que la création d'un jeu virtuel de découverte de Montaigut, proposée par le Conservatoire des forts villageois pour une participation communale de 1 560 euros votée il y a quelques mois, doit être modifiée selon la formule suivante : 1 260 euros pour la création du jeu et 300 euros d'adhésion au Conservatoire des Forts villageois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les règlements de 1 260 euros pour la création du jeu et de 300 euros d'adhésion au Conservatoire des Forts villageois.

Futur école : demande de nouvelles subventions

Le maire rappelle que l'acquisition du terrain pour la future école ne peut pas profiter de la subvention d'État ou ni de la subvention européenne. En revanche il peut profiter du fonds de concours d'API. Le maire explique que la commune dispose encore de 62 252 euros sur son fond de concours à utiliser d'ici novembre 2025. Il propose donc de le solliciter pour l'acquisition du terrain.

Par ailleurs, il fait part de ses nouveaux échanges avec la conseillère régionale au sujet du projet et celle-ci lui a finalement proposé de solliciter 50 000€ de subvention régionale « Bonus ruralité » qui peut financer à 40% un poste précis du chantier. Jérémy JACQUART propose de solliciter cette subvention pour l'aménagement des espaces verts, estimé à 157 797,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les 34 214 euros restants du fonds de concours d'API pour financer l'acquisition du terrain de la future école, ainsi que le Bonus ruralité pour financer l'aménagement des espaces verts.

Questions diverses

Le maire indique que Valérie Astier n'est plus agente municipale depuis le 1^{er} octobre 2025.

Plantations route des Moulins suite aux travaux de la traversée de bourg : le maire précise que Jean-Claude Châtillon travaille bénévolement sur un choix d'espèces à planter à l'automne au carrefour principal et place Marcel Guillaume. Pour les arbres, les tilleuls seront privilégiés, tout comme les plantes vivaces pour le fleurissement, afin de limiter l'entretien.

Le prochain conseil se tiendra vendredi 7 novembre 2025 à 20 h.

La séance est levée à 23 h 20.

Le secrétaire de séance,
Philippe Mougel

